

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES - (n° 3253)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression du monopole des lois financières en matière de prélèvements obligatoires.